REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/44

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
22/03/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif 2021- Budget M14 40000

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 06 avril à 17h00

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (23): Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI - Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI — Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA –Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI

Pouvoirs (6) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PAQUALI - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI -

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Jean François MATTEI —— Charles MARCELLI — Pierre NATALI – Charlotte VITTORI

Monsieur Fortuné FELICELLI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le président soumet à l'avis du conseil communautaire l'affectation du résultat de fonctionnement.
Le conseil communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement suivant :

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2022
Affichage : 19/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

2B148	Communauté de Communes de Marana Golo	2022
Code INSEE	M14 40000	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU conseil communautaire

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de membres présents : 23 Nombre de membres exprimés : 29 VOTES : Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 326 896.57
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 156 132.98
C. Résultat à affecter	+ **4 483 029.55**
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	+ 2 590 678.53
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	- 376 698.51
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	+ 4 483 029.55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 4 483 029.55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement ne sont pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas il n'y a pas d'affectation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA GOLO
Le Président de la Communauté de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2022
Affichage : 19/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation